



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Avis public est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 4 avril 2022 à compter de 20 h, sur la demande de dérogation mineure suivante :

DER-2022-03-020
1188, rang de la Rivière Est

Désignation de l'immeuble :

L'immeuble est situé au 1188, rang de la Rivière Est (lot 5 812 695) dans la zone agricole A-7 selon le plan de zonage de la Municipalité.

Nature et effets :

- Permettre la construction d'un appentis à l'un des bâtiments accessoires portant à 385,99 mètres carrés la superficie totale des 3 bâtiments accessoires. La superficie actuelle des 3 bâtiments accessoires est de 355,99 mètres carrés. Le règlement de zonage permet une superficie maximale de 185 mètres carrés pour l'ensemble des bâtiments accessoires par terrain.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 15^e jour du mois de mars 2022.

Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière